Image not found or type unknown

Mise au placard et harcèlement, quels sont les droits de mon employeur

Par **Ode44**, le **27/04/2021** à **21:34**

Bonsoir,

Ce soir, je suis desamparee. Cela fait un an et demi que je subis une mise au placard et un harcèlement répèté de la part de mon manager.

Je précise que celui ci au depart n était pas mon manager et a été nommé il y a un an et demi.

J avais plutôt une bonne place au sein de la structure et tout a changé avec cette nomination.

Il travaillait déjà avec une de mes collègues et lui a donné au fur et à mesure des missions qui m étaient attribuées.

Je passe les détails sur le fait qu il me harcèle, me laisse au placard, ne m informe de rien, fait passer des messages à mon attention par l intermédiaire de cette collègue et que mon travail est sans cesse critiquer sans réelle cohérence. Je fais un travail de stagiaire et ce depuis 1 an et demi.

Cela fait un an et demi que je consulté un psy et que je suis suivi par mon médecin.

J ai un traitement médicamenteux qui devient au fil des mois de plus en plus lourd. J ai commencé il y a quelques semaines par somatiser avec de l hypertension, je commence à perdre du poids...

Aujourd hui j avais rdv avec mon manager et qui désormais me demande de justifier mon employabilite. Il faut que je lui note tout ce que je fais et le temps que cela me prend, il m'a même dit que je brassai de l'air...!!

Ce n est évidemment pas le cas.

Je souhaite savoir si légalement un employeur à le droit de me demander de justifier mon travail et les heures que j y passé ?

Sachant qu il m a fait savoir que cela lui permettrait d établir des budgets et peut être supprimer certaines choses sans me spécifier lesquelles.

Aujourd hui je suis dans un grand état de détresse, car je ne sais plus quoi faire... J ai très

peur de me mettre en arrêt de travail.

Je vous remercie pour votre aide

Par **P.M.**, le **27/04/2021** à **22:04**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel s'il y en a dans l'entreprise même si on peut vous demander d'établir des rapports d'activité...

Par **Ode44**, le **27/04/2021** à **22:20**

Il ne s'agit pas de rapport d'activités mais bien de justifier mon temps de présence au travail et ce que j y fais. N'est il pas dans l obligation du manager de savoir quelles sont nos tâches ? En l'occurrence les miennes. Et de gérer la répartition de ces mêmes tâches ?
Et donc a t il le droit de me demander exactement en combien de temps j exécute une tâche ? Comme cela va dans une logique de me faire péter un câble et que je démissionne, cela ne s apparente t il pas a une menace pure et simple ?

Par **P.M.**, le **27/04/2021** à **22:36**

Je ne sais pas comment vous voulez appeler cela, en tout cas, vous pourriez demander à votre responsable de vous confirmer ceci par écrit...

Si vous voulez avoir un minimum d'initiative dans l'organisation de votre travail, vous ne pouvez pas lui reprocher de ne pas gérer la répartition de vos tâches...

Je ne vois pas de quelle menace il s'agirait mais cela n'empêche pas d'essayer de prouver le harcèlement moral...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés